

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mil dix, le treize novembre cinq octobre à dix heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

Etaient présents : M. QUILTU, Mme BOUCHER-LE BALLER, M. KERANGUYADER, LE JEUNE, COCHENNEC Jean-Pierre, Mmes PLUSQUELLEC (arrivée à 11 heures), PERON, M. GUICHOUX et Mme THOMAS.

Etaient absents : Mme LE GUEN, M. COCHENNEC Patrick et Mme DOSSO.

Procuration : Mme LE GUEN à Mme BOUCHER-LE BALLER.

Mme PERON a été élue Secrétaire.

Convocation du 6 novembre 2010.

A – Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2010

Le compte-rendu de la séance du 5 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité, et signé par l'ensemble des élus présents

Le Maire, J. QUILTU, donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

B - Délibérations

1 - Aménagement de la Cité Park-ar-Praden – Choix de l'entreprise

Le Maire, J. QUILTU, fait part à l'assemblée communale qu'une consultation d'entreprises s'est déroulée dans le cadre de l'aménagement de la Cité Park-ar-Praden (Aménagement de la voirie).

Il s'avère que l'entreprise la moins disante est la SAS E.T.P. BRUNEAU, située à Saint-Evarzec, dont l'offre s'élève à la somme de 25 300.00 € hors taxes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir la SAS E.T.P. BRUNEAU pour les travaux d'aménagement de voirie dans la Cité Park-ar-Praden.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient la SAS E.T.P. BRUNEAU pour réaliser l'aménagement de voirie dans la Cité Park-ar-Praden, le montant des travaux s'élevant à la somme de 25 300.00 € HT.
- Indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

2 - Aménagement de sécurité Route de Saint-Hernin – Choix de l'entreprise

Le Maire, J. QUILTU, fait part à l'assemblée communale qu'une consultation d'entreprises s'est déroulée dans le cadre de l'aménagement de sécurité Route de Saint-Hernin.

Il s'avère que l'entreprise la moins disante est la SACER ATLANTIQUE S.A, située à Plougastel-Daoulas, dont l'offre s'élève à la somme de 23 629.00 € hors taxes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir la SACER ATLANTIQUE S.A. pour réaliser l'aménagement de sécurité Route de Saint-Hernin.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient la SACER ATLANTIQUE S.A. pour réaliser l'aménagement de sécurité Route de Saint-Hernin, le montant des travaux s'élevant à la somme de 23 629.00 € HT.
- Indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

3 - Lotissement communal – Autorisation à donner au Maire pour signer les actes de ventes

Le Maire, J. QUILTU, fait part à l'assemblée communale qu'il y a lieu de l'autoriser à signer les compromis et actes de ventes pour les terrains situés dans le nouveau lotissement communal.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs aux ventes des terrains situés dans le lotissement communal de Loch-ar-Vaten, dont les compromis et actes de ventes.

Vote à l'unanimité.

4 - Commission d'appel d'offres du groupement de commande – Désignation du représentant de la commune

Par délibération du 14/12/2009, l'assemblée communale a approuvé la constitution du groupement de commande pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre de béton bitumineux et d'enduit superficiel pour la voirie communale.

M. KERANGUYADER a été désigné, lors du vote de cette délibération, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement lors de ladite délibération.

Il est demandé de confirmer cette désignation.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale

* confirme la désignation de M. KERANGUYADER, membre de sa commission d'appel d'offres, comme représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

Vote à l'unanimité.

5 - Contrat Chenil Service

Le Maire, J. QUILTU, fait part à l'assemblée communale qu'il y a lieu de se prononcer sur la reconduction du contrat de capture et de gestion de fourrière animale.

Ce Contrat de prestation de service a été conclu il y a plusieurs années entre notre commune et la SA Chenil Service, dont le siège social est situé à Pindères.

Une discussion s'instaure sur le sujet. Les résultats d'interventions pour les différentes années sont communiqués à l'assemblée.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de dénoncer et résilier le contrat liant la commune à la SA Chenil Service.

Vote à l'unanimité.

6 - Subvention 2010

F. LE JEUNE, adjoint délégué, propose à l'assemblée communale l'attribution d'une subvention à Melle Sylvia LE GALL, domiciliée « 17, rue de l'Aqueduc Romain » à CARHAIX.

Il précise que Melle LE GALL a effectué plusieurs stages dans notre collectivité dans le cadre de ses études.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 400 € à Melle Sylvia LE GALL.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2010 – Article 6574.

Vote à l'unanimité.

7 - Décisions modificatives budgétaires – Exercice 2010

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur les décisions modificatives budgétaires suivantes sur l'exercice 2010 :

Budget Lotissement communal

Fonctionnement

Dépenses	Chapitre 011	Article 6045	Travaux	- 11 000 €
Recettes	Chapitre 71	Article 71355	Variation des stocks	- 11 000 €

Investissement

Dépenses	Chapitre 35	Article 3555	Terrains aménagés vendus	- 11 000 €
Recettes	Chapitre 16	Article 16874	Prêt de la commune	- 11 000 €

Budget commune

Fonctionnement

Dépenses	Chapitre 012	Article 6411	Personnel titulaire	- 900 €
		Article 6413	Personnel non titulaire	- 900 €
		Article 64168	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	1 800 €

Investissement

Dépenses	Chapitre 27	Article 27638	Créance sur lotissement	- 11 000 €
	Chapitre 23	Article 2313	Travaux de bâtiments	- 24 000 €
	Chapitre 23	Article 2315	Aménagement de sécurité	
			Enfouissement des réseaux	35 000 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus – Budget 2010.

Vote à l'unanimité.

C – Communication

Rapport annuel sur l'activité de Poher Communauté pour l'année 2009.

Le Maire, J. QUILTU, donne lecture à l'assemblée des points importants du rapport annuel sur l'activité 2009 de Poher Communauté.

Il est précisé que ce dossier est à la disposition des élus.

D – Informations et questions diverses

a) Réorganisation des services

Le Comité Technique Paritaire du CDG 29, réuni le 21/10/2010, a émis un avis favorable au dossier de réorganisation des services.

b) Représentation de spectacle

Une représentation de spectacle se déroulera l'été prochain dans le cadre de l'animation sur le canal de Nantes à Brest.

Une mise à disposition de la salle polyvalente peut être nécessaire.

Il y a lieu de désigner des référents pour gérer la préparation du spectacle sur notre commune.

Après discussion, il est décidé que le référent technique titulaire sera F. LE JEUNE, le référent technique suppléant sera JY. GUEVEL.

c) Courrier du SDIS du Finistère

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère, dans le cadre de la formation du maintien des acquis « incendie » des sapeurs-pompiers, est à la recherche de bâtiments désaffectés ou en voie de démolition pouvant accueillir des exercices en « feux réels ».

d) Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées par le Conseil Général du Finistère est précisée à l'assemblée.

e) Très Haut Débit

Le Haut Débit Internet devrait être en service sur la commune en mars 2011, le Très Haut Débit dans 5 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 05.